

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE





UN MESSAGE DE L'ADMINISTRATION DE CONSTRUCTEL

Nous sommes environ 6 000 employés dans le monde et, avec passion, loyauté et engagement, nous contribuons à la croissance continue de Constructel Visabeira (“**Constructel**”).

Créativité, innovation, compétitivité, dynamisme et ambition : voilà ce qui stimule le positionnement de Constructel. Mais ce sont nos valeurs fondamentales communes d'honnêteté, d'intégrité et de respect pour les autres, pour l'environnement et pour la société qui sont à la base de notre travail et définissent la structure de notre engagement dans les activités commerciales.

Le Code d'Ethique et de Conduite de Travail de Constructel (le « Code ») est notre ligne directrice, qui nous aide à garantir que nous agissons de manière sûre, éthique et responsable et que nous prenons en considération toutes les lois, règles, réglementations et politiques applicables dans la prise de nos décisions commerciales.

Toutes nos actions doivent être régies par ce Code qui constitue un socle dans notre manière d'agir avec nos clients, partenaires et fournisseurs, ainsi que les uns envers les autres. Nous avons une tolérance zéro face aux comportements illégaux, malhonnêtes ou contraires à l'éthique, les abus, la discrimination ou le harcèlement. Ensemble, nous pouvons garantir que l'honnêteté, l'intégrité et le respect des autres, de l'environnement et de la société guident nos décisions commerciales quotidiennes tout en contribuant à la croissance continue de Constructel.

Nous comptons sur vous !

UN CODE POUR TOUS

Ce Code est fondamental pour les valeurs de Constructel et vise à promouvoir les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité. Le Code établit la norme de comportement qui guide nos décisions commerciales. Le Code ne couvre pas toutes les situations, il ne nous donne pas non plus toutes les réponses, il n'est pas supposé le faire. De même, il ne peut remplacer le jugement sensé et le bon sens de tous ceux qui travaillent pour et avec Constructel. Cependant, le Code établit les principes à suivre et vise à nous aider à contourner les situations délicates, à rejeter les pratiques inacceptables et à agir d'une manière qui reste fidèle à nos valeurs communes d'honnêteté, d'intégrité et de respect pour autrui, pour l'environnement et pour la société.

Le Code doit être appliqué par le Conseil d'administration à tous les dirigeants, directeurs, employés, salariés et agents de Constructel, travaillant partout dans le monde.

Il est de la responsabilité de l'administration de donner l'exemple et, soutenue par le conseil d'administration, elle doit activement communiquer et mettre en place le Code. Ce Code doit être lu, compris et respecté par tous, et sa continuité dans la fonction ou participation avec Constructel dépend du fait d'en suivre les principes.

Le Code est publié dans les différentes langues des pays où Constructel opère et est mis à disposition en ligne.





NOTRE PROGRAMME DE COMPLIANCE

L'application du Code est sous-tendue par un programme de *Compliance* ainsi que des procédures et politiques appropriées, conçues pour garantir que les personnes auxquelles le Code s'applique comprennent les principes qui y sont énoncés et se conforment aux obligations légales, éthiques et réglementaires conformément au Code. Dans le cadre de ce programme de *Compliance*, des canaux sécurisés et confidentiels ont été mis en place pour poser des questions et signaler les cas de non-conformité. Les employés et les tiers sont encouragés à signaler les violations présumées du Code par leurs propres canaux.

La *Compliance* est la responsabilité de chacun !

NOS RESPONSABILITÉS

La *Compliance* est la responsabilité de chacun, par conséquent,

NOUS DEVONS TOUS :

- agir de manière conforme à nos valeurs fondamentales d'honnêteté, d'intégrité et de respect des autres, de l'environnement et de la société ; notre comportement protégera notre réputation ;
- lire, comprendre et agir conformément à ce Code et aux politiques et procédures qui y sont liées; Cela doit inclure la garantie que nous agissons conformément à toutes les obligations légales et réglementaires qui s'appliquent à nos fonctions ;
- prendre des mesures actives pour prévenir les violations du Code et résoudre tout doute que nous pouvons avoir au sujet d'une pratique commerciale en parlant à notre responsable et en utilisant les ressources et la formation décrites dans le Code ;
- signaler toute violation réelle ou présumée de la loi ou du Code, à travers des canaux propres ; et
- coopérer dans toutes les enquêtes et procédures d'audit qui mesurent la *compliance* de Constructel avec ce Code ainsi que les politiques et procédures associées, et respecter toutes les améliorations ou solutions nécessaires.

Nous sommes tous tenus de nous conformer à ce Code et aux politiques et procédures associées. Les violations de la loi, de ce Code ou des politiques associées feront l'objet de mesures disciplinaires ou d'autres conséquences légales.

L'ADMINISTRATION DOIT :

- créer une culture de *compliance* sur notre lieu de travail et donner l'exemple en adhérant aux normes éthiques exigées par ce Code ;
- confirmer que les personnes avec qui elle travaille, comprennent et appliquent les principes et normes décrits dans ce Code ;
- mettre en place les mesures disciplinaires nécessaires lorsque le présent Code ou les politiques et procédures ne sont pas respectées ;
- Promouvoir une ambiance qui encourage les personnes à poser des questions et des inquiétudes et à résoudre activement les problèmes de *compliance*; et
- veiller à ce que les actes de représailles ne soient pas tolérés.



POLITIQUES, PROCESSUS ET PROCÉDURES

POLITIQUES ET PROCÉDURES SUPPLÉMENTAIRES EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE *COMPLIANCE*

Constructel doit adopter, appliquer et préserver des règles et des procédures de *Compliance* pour les risques éthiques et de *Compliance* pertinents. Ceux-ci doivent inclure une évaluation périodique afin d'identifier les risques supplémentaires qui doivent être atténués, ainsi qu'un système de conservation des documents qui mettent en évidence les efforts pour soutenir l'engagement de conformité et les éléments du programme.

PROCÈS DISCIPLINAIRE

Les violations des dispositions de ce Code peuvent entraîner de graves conséquences externes et internes pour Constructel. Par conséquent, toute violation du Code ou d'autres politiques d'éthique et de *Compliance* peut entraîner des mesures disciplinaires. En cas de mauvaise conduite ou de violation de la part de tiers, les mesures seront définies de manière appropriée.

FORMATION ET SOUTIEN

Constructel assurera une formation périodique sur les exigences et les principes du Code.

POLITIQUES, PROCESSUS ET PROCÉDURES

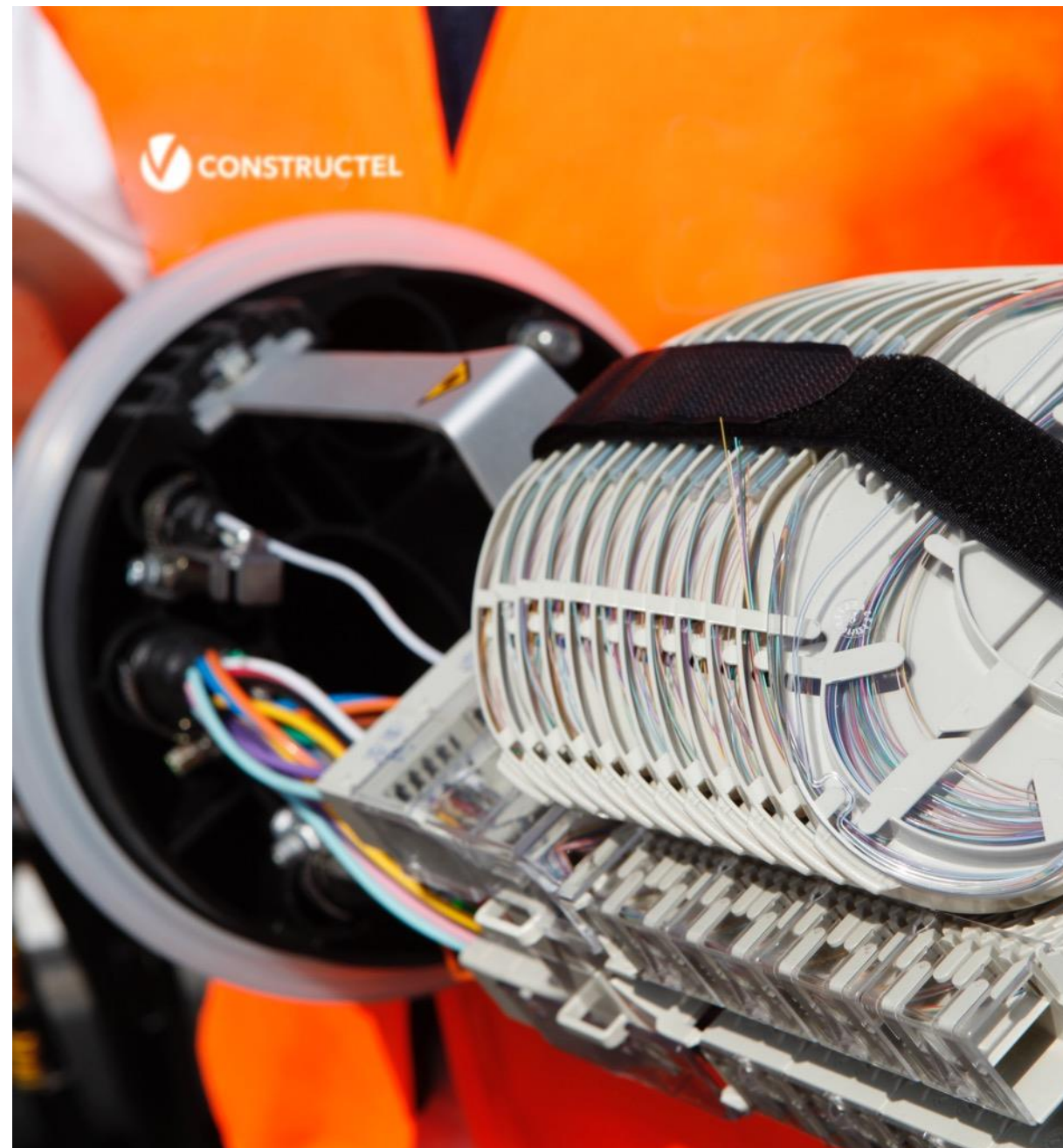
SURVEILLANCE ET AUDITS PÉRIODIQUES

Nous surveillons et auditons périodiquement nos activités commerciales pour confirmer qu'elles se conforment à la loi et aux politiques de Constructel. Si nous étions amenés à prendre connaissance d'éventuelles violations de *Compliance*, nous prendrions les mesures appropriées pour nous assurer que nos activités sont menées conformément à toutes les lois applicables.

POSER DES QUESTIONS ET CONTACTER LE DÉPARTEMENT DE COMPLIANCE

Constructel vise à promouvoir une ambiance qui encourage les personnes à poser des questions, à résoudre activement les problèmes de *Compliance* et à signaler toute activité contraire à l'éthique ou une mauvaise conduite en violation du Code. Si vous faites face à une situation qui pourrait créer un problème de *Compliance*, ou si vous identifiez une mauvaise conduite réelle ou suspectée, nous vous recommandons de :

contacter votre responsable ou le Directeur de *Compliance*; ou signaler toute inquiétude à travers la procédure établie dans la politique appropriée.





INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Cela est détaillé dans notre politique anti-subornation et anti-corruption.

Pour vous conformer à cette politique, vous **NE DEVEZ PAS** offrir, promettre, autoriser ou donner quoi que ce soit de valeur à quiconque, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, dans le but d'obtenir un avantage indu ou d'obtenir ou de préserver un marché.

De même, vous **NE DEVEZ PAS** demander, accepter de recevoir ou accepter quoi que ce soit de valeur personnellement ou pour toute autre personne ou entité afin d'obtenir un avantage indu ou d'influencer vos décisions commerciales.

Même la perception de corruption peut nuire à notre réputation et déclencher une enquête gouvernementale.

CADEAUX ET DIVERTISSEMENTS

La pratique d'offre de cadeaux, de marques d'hospitalité et d'autres courtoisies peut être une partie importante et normale de la création et du maintien de relations commerciales. Cependant, elle peut également être utilisée pour dissimuler des conduites impliquant la corruption et la subornation, et doit donc toujours avoir lieu conformément à la Politique de Cadeaux et d'Hospitalité de Constructel. En particulier, vous **NE DEVEZ PAS** donner ou accepter quoi que ce soit de valeur lorsque la nature ou la valeur n'est pas raisonnable et appropriée à l'occasion.



INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

NOUS EXERÇONS NOS ACTIVITÉS EN TOUTE TRANSPARENCE

Les personnes impliquées dans des activités de corruption peuvent essayer de dissimuler leurs actions et agir en secret pour cacher leur mauvaise conduite. Une mesure efficace pour prévenir la corruption et éviter l'apparence de corruption consiste à mener ses activités de manière transparente.

L'un des éléments centraux d'une conduite commerciale transparente est une documentation appropriée. Toute compensation que nous pouvons fournir à l'un de nos partenaires commerciaux doit représenter une juste valeur marchande.

DONS

Nous nous engageons à être de bons citoyens corporatifs et, à ce titre, nous pouvons apporter des contributions à des organisations caritatives. Il est important de noter que nous ne faisons pas de dons ou de contributions pour obtenir ou préserver des marchés ou pour obtenir un avantage indu.

Les actions caritatives exigent toujours une approbation préalable conformément à notre politique anti-subornation et anti-corruption. Les dons à caractère politique sont interdits.

INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

2. CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX

Notre travail est guidé par des normes éthiques élevées, l'intégrité commerciale, le respect et la conformité aux lois et réglementations en vigueur en matière de prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. Constructel s'engage à respecter toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

A ce titre, Constructel adopte toutes les procédures nécessaires «Connaître son client» et ne signe des contrats qu'après s'être assuré de l'origine légale des fonds manipulés. Cette position est détaillée dans notre politique de lutte contre le blanchiment de capitaux et notre politique d'intégration de tiers.





INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

3. LOIS D'EMBARGO ET SANCTIONS COMMERCIALES

De nombreux pays utilisent les sanctions économiques comme outil de politique externe pour restreindre la capacité de leurs citoyens à s'engager dans certains types d'activités avec des personnes et des entreprises cibles. Les programmes de sanctions qui nous concernent incluent ceux imposés par les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni. Ces programmes de sanctions impliquent généralement l'inscription de personnes ou d'entreprises cibles sur des listes de sanctions. Ces personnes et entreprises, y compris les entreprises qu'elles « possèdent ou contrôlent », sont toutes « cibles de sanctions ». Certains pays ou régions sont également visés par des sanctions.

Constructel ne traite pas avec une personne ou une entreprise qui a fait l'objet de sanctions économiques sans l'approbation écrite expresse des Départements [Juridique et de *Compliance*]. Nous ne travaillons pas non plus avec quiconque ou un pays ou territoire qui a été sanctionné. Ceci est expliqué en détail dans notre Politique de Sanctions Économiques.

Pour nous conformer à cette politique, nous devons être prudents lors de la sélection de nos partenaires commerciaux (et parfois de leurs propriétaires). C'est pourquoi vous DEVEZ inclure toutes les informations pertinentes dans le système comptable lors de l'intégration de nouveaux clients, fournisseurs ou autres contreparties, et vous DEVEZ vous assurer que les informations sont toujours mises à jour.

En cas de doutes sur la Politique de Sanctions Économiques, vous devez vous adresser au Département Juridique. Si vous vous rendez compte de violations potentielles de la Politique de Sanctions Économiques, même si accidentelles, vous devez en informer immédiatement le Département Juridique.

INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

4. CONCURRENCE LOYALE

Le respect des lois *antitrust* et de concurrence est un aspect central de l'intégrité de Constructel. La politique de Constructel est de pratiquer une concurrence de manière légale, juste et éthique et de se conformer pleinement aux lois *antitrust* ou de concurrence, applicables. Constructel fournit des produits et des services à un prix juste. Nous ne participons ni ne tolérons des comportements anticoncurrentiels. Un avantage concurrentiel pour Constructel par la fraude, la dissimulation, la fausse déclaration de faits pertinents ou par des moyens illégaux est inacceptable.

L'utilisation non autorisée de toute information brevetée, protégée par des droits d'auteur, privilégiée ou confidentielle DOIT être évitée.

Toutes actions concertées, conversations informelles ou ententes visant à restreindre la concurrence ou susceptibles de la provoquer sont interdites.

Consulter le Département Juridique pour toute question concernant l'applicabilité des lois sur la concurrence.





INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

— 5. LIVRES ET DOSSIERS PRÉCIS ET PRATIQUES DE FACTURATION

Tous les registres commerciaux de Constructel doivent refléter avec précision la véritable nature et l'étendue des transactions ou des dépenses. Le but de toutes les transactions doit être enregistré avec précision et en temps utile sur les comptes appropriés.

Nous tenons des registres comptables internes pour nous assurer que les registres financiers et les comptes sont exacts.

N'oubliez pas que vous ne devez PAS :

- créer, soumettre ou approuver tout faux registre ou inexact relatif aux activités de Constructel, ou
- essayer de contourner une politique ou un contrôle financier ou comptable de Constructel.

Toutes les factures de produits et services doivent être réelles, exactes et complètes. Celles-ci doivent respecter les exigences légales et contractuelles applicables. Des registres adéquats de ces informations doivent être disponibles pour confirmer que tous les services respectent ces normes.

INTÉGRITÉ DE CONSTRUCTEL

6. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La confidentialité est un droit fondamental. Constructel veille au respect du principe de minimisation des données, en veillant à ce que la collecte et le traitement des données personnelles se limitent à ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités de Constructel. Constructel a mis en place des politiques et des procédures qui garantissent la confidentialité, la sécurité et la protection des données personnelles qu'elle traite, y compris les données personnelles des employés, fournisseurs et autres sous-traitants, clients et tiers.

Consultez la politique de protection des données de Constructel pour plus d'informations sur la manière dont Constructel gère les données personnelles à l'échelle de l'organisation.





INTÉGRITÉ INDIVIDUELLE

CONFLIT D'INTERÊTS

Un conflit d'intérêts peut survenir lorsque nos intérêts peuvent affecter notre prise de décision, dans l'intérêt de Constructel, ou interférer avec nos obligations en tant qu'employés ou partenaires. Tout conflit d'intérêts peut nuire à la réputation de l'entreprise, des employés ou des partenaires impliqués. La transparence est notre règle d'or ! Cela signifie : identifier et communiquer toutes les situations qui créent ou semblent créer un conflit d'intérêts entre nos intérêts personnels et les intérêts de Constructel. Par exemple, un acte peut être considéré comme un acte de conflit d'intérêts s'il :

- a un impact négatif sur les intérêts commerciaux de Constructel ;
- compromet la réputation ou les relations de Constructel ; et/ou
- perturbe le jugement de l'un de nos employés dans l'exercice de ses responsabilités.

Les situations conflictuelles pouvant avoir un impact direct ou indirect sur Constructel DOIVENT être évitées. Vous êtes tenu de signaler immédiatement tout conflit d'intérêts potentiel à votre responsable afin que des mesures de modération appropriées puissent être prises.



INTÉGRITÉ INDIVIDUELLE

OPPORTUNITÉS POUR BÉNÉFICE PERSONNEL

Toute opportunité commerciale pouvant survenir lors de la négociation de marchés au nom de Constructel appartient à l'entreprise.

N'oubliez pas que vous ne devez PAS :

- utiliser la propriété ou toute information sur Constructel, ni sa position à des fins personnelles ou bénéfice propre, ou au profit de tiers ; ou
- créer une entreprise concurrente, agir comme concurrent de Constructel ou créer votre propre entreprise en profitant de votre position.

RESSOURCES HUMAINES ENVIRONNEMENT

PAS DE DISCRIMINATION NI DE HARCÈLEMENT

Constructel cherche à préserver un lieu de travail sûr, sécurisé, productif, respectueux et non discriminatoire, exempt de toute forme de discrimination, y compris le harcèlement verbal ou physique ou l'intimidation par des responsables, des collègues, des fournisseurs, des consultants, des visiteurs ou des clients. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement ou d'intimidation.

1. DROITS DE L'HOMME

Constructel estime qu'il est important de respecter les droits de l'homme de toutes les personnes qui travaillent ou peuvent être affectées par ses opérations, y compris ses fournisseurs, ses clients et les communautés où elle opère. Constructel entend que les principes directeurs suivants servent de base à ses interactions et opérations dans toutes ses activités : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions, traités ou initiatives internationales, telles que les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs du Conseil des droits de l'homme à l'intention des entreprises.

2. PAS DE REPRÉSAILLES

Le harcèlement ou les représailles envers un employé ou une autre personne qui signale ou a l'intention de signaler une violation réelle ou présumée de la loi, de ce Code ou de toute politique ne sont pas tolérés.



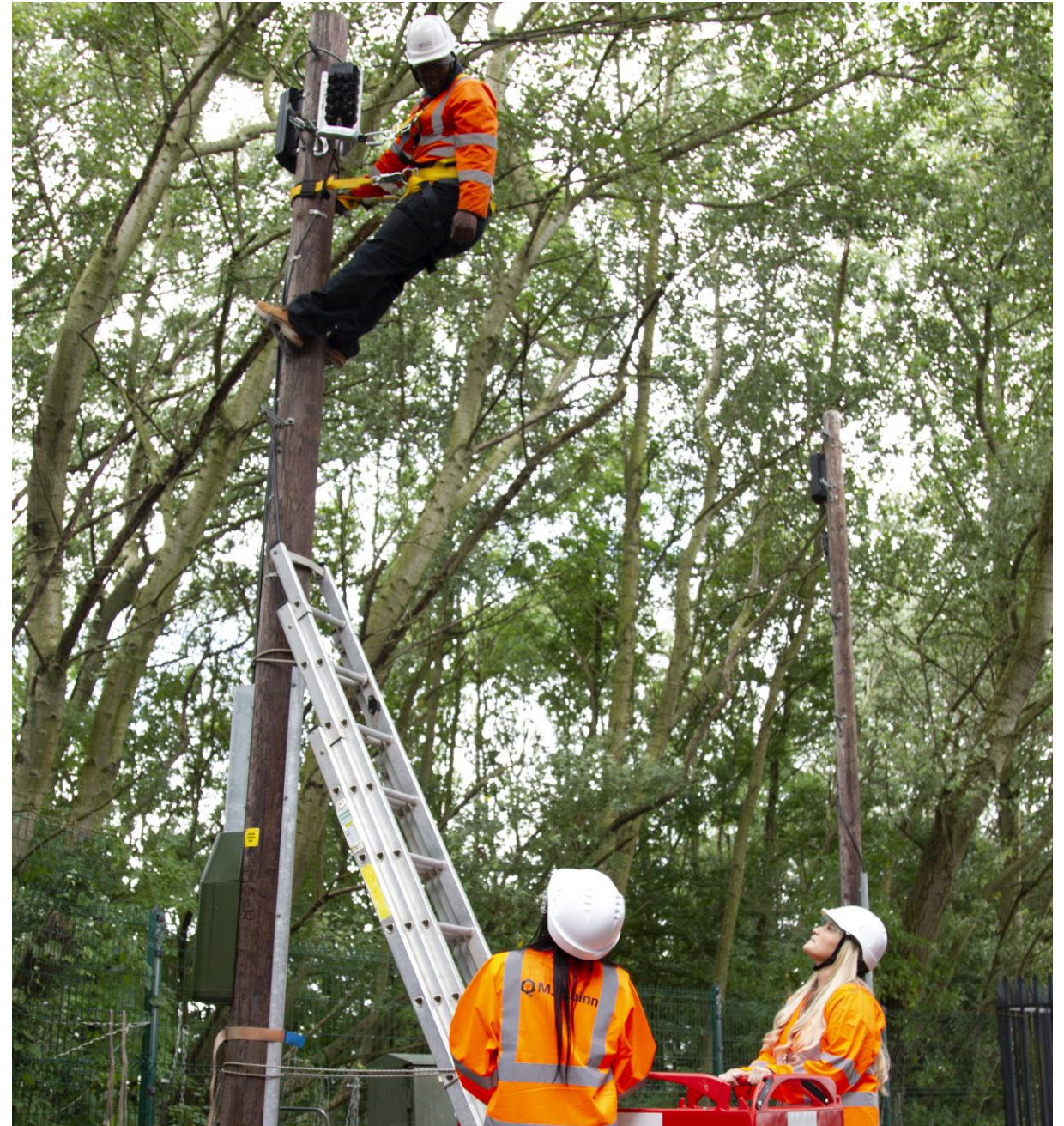
RESSOURCES HUMAINES ENVIRONNEMENT

3. ENVIRONNEMENT, SANTÉ, SÉCURITÉ ET NON-DISCRIMINATION

Nous cherchons à offrir un lieu de travail sûr, sain et productif à tous nos employés et partenaires commerciaux qui nous assistent dans nos transactions commerciales.

Constructel n'autorise aucune discrimination à l'embauche ou sur le lieu de travail fondée sur :

- le genre ;
- la race, l'ethnie ou la couleur ;
- la nationalité ou le lieu de naissance ;
- la religion ou la croyance ;
- l'âge ;
- l'état civil ;
- la citoyenneté ;
- le handicap ;
- l'orientation sexuelle ; ou
- tout autre type de discrimination illégale.





ACTIFS DE CONSTRUCTEL

1. UTILISATION APPROPRIÉE DES ACTIFS

Les actifs de Constructel comprennent les différents moyens mis à la disposition des salariés pour qu'ils puissent accomplir leur travail, y compris les immobilisations corporelles et incorporelles. Nous avons le devoir de protéger et d'utiliser les ressources de manière responsable, y compris la propriété intellectuelle et notre propre temps. Les actifs ne doivent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes liées à l'entreprise. Ces actifs comprennent :

- L'équipement de travail (par exemple, voitures, ordinateurs, Internet, e-mail, téléphones portables), y compris l'utilisation personnelle approuvée et autorisée conformément aux politiques applicables ;
- Les fournitures de bureau, matériaux et services ; et
- toutes les formes de registres et de fonds de Constructel.

Nous sommes tous responsables de veiller à ce que les actifs appartenant à Constructel ne soient pas mal utilisés, gaspillés, endommagés, perdus ou volés.



ACTIFS DE CONSTRUCTEL

2. CONFIDENTIALITÉ ET INFORMATIONS SUR LA PROPRIÉTÉ

Tous les documents et toutes les informations concernant les opérations internes de Constructel doivent être traités de manière confidentielle. Les informations confidentielles comprennent toutes les informations qui ne sont pas du domaine public, qu'elles soient stratégiques, financières, techniques ou commerciales de Constructel, ainsi que tous les secrets commerciaux des partenaires de Constructel.

Traitez les informations confidentielles avec un soin particulier, en particulier dans les lieux publics. Il est également important de prendre des mesures pour protéger votre ordinateur, ou tout autre appareil électronique, contre l'utilisation, l'accès ou des modifications de logiciels non autorisés ;

N'oubliez pas que vous NE DEVEZ PAS :

- parler à des tiers au sujet de projets, de détails techniques ou d'autres informations confidentielles, ou leur accorder l'accès à ces informations sous toute autre forme ;
- communiquer les secrets commerciaux ou d'affaires de nos partenaires commerciaux ;
- faire des transcriptions ou des copies de données à des fins autres qu'opérationnelles ; ou
- accéder à des informations sans rapport avec vos propres activités.

Ces obligations s'appliquent pendant les heures ouvrables et non ouvrables.



ACTIFS DE CONSTRUCTEL

3. RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux désignent les moyens d'interaction entre les personnes dans lesquels elles créent, partagent, échangent et commentent des contenus entre elles dans des communautés et sur des réseaux virtuels. Les réseaux sociaux incluent les réseaux, les *blogs* et les sites de *streaming* vidéo. **VOUS NE DEVEZ PAS** déprécier Constructel, ni utiliser les réseaux sociaux pour une activité commerciale sans l'accord préalable de votre supérieur, ni communiquer toute information confidentielle.

Rappelez-vous, VOUS DEVEZ :

- être honnête, précis et respectueux lors de l'utilisation des réseaux sociaux ; et
- exprimer vos opinions et commentaires personnels en ligne en utilisant votre nom, et non celui de Constructel ou de tout identifiant de l'entreprise.

4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Nous devons tous protéger notre propriété intellectuelle, y compris les brevets, marques, droits d'auteur, secrets commerciaux, connaissances techniques et scientifiques ou savoir-faire et expérience développés dans le cadre de notre activité commerciale. Nous devons également respecter la propriété intellectuelle d'autrui. Si nous ne nous y conformons pas, nous pouvons être passibles d'amendes importantes et de sanctions pénales.



CONTACTS DU DEPARTEMENT DE *COMPLIANCE*

En cas de doutes ou questions, veuillez contacter votre Responsable de *Compliance* (compliance@constructel.com).